



Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Directeur du Parc national des Ecrins

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
passé en application des articles 28 et 35
du Code des Marchés publics

Cahier des Charges Techniques Particulières **CCTP**

OBJET : Marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la mission d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie et du plan d'actions de diversification touristique à l'échelle du massif des Écrins.

Marché n° 2015-10

Mai 2015

Date limite de remise des offres : 7 mai 2015 à 12h00

Parc national des Ecrins : Domaine de Charance • 05000 Gap
: Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
: www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

SOMMAIRE

1. Contexte	3
2. Objet de la mission	3
3. Contenu et phasage de l'étude	4
4. Données fournies par le maître d'ouvrage	4
5. Modalités de concertation	5
6. Livrables	5
7. Calendrier prévisionnel de l'étude	5

1. Contexte :

Le Parc national des Écrins souhaite élaborer une stratégie et un plan d'actions de diversification touristique à l'échelle du massif des Écrins. Cette démarche s'inscrit dans le contexte de la mise en place de la nouvelle politique « Massif Alpin » (POIA, CIMA, etc.). Celle-ci se met à en œuvre dès 2015 à travers des appels à projets suivants :

- Ingénierie « Espaces Valléens » organisée par l'autorité de gestion du FEDER Massif des Alpes en concertation avec les Régions et le CGET massif alpin.
- objectif stratégique 1 Actions du POIA, de niveau interrégional.

Il s'agit d'élaborer une stratégie territoriale de diversification touristique à 6 ans et un programme d'action chiffré à 6 ans. Cette stratégie s'appuiera sur deux approches territoriales :

- l'une à l'échelle locale, portée par les EPCI à travers les futurs Espaces Valléens, en cohérence avec les Pays/PETR.
- l'autre portée par le Parc national à l'échelle interrégionale et inter-Espaces Valléens pour le massif des Écrins.

La stratégie territoriale devra répondre aux enjeux alpins de découverte estivale des patrimoines naturels et culturels de la montagne et de protection de la biodiversité et des continuités écologiques alpines.

Le Parc national des Écrins est un établissement public à caractère administratif à cheval sur les Régions Rhône-Alpes et PACA. Il compte 46 communes adhérentes dans un contexte géographique de haute montagne et de vallées en étoile autour du cœur du Parc. Le parc est doté d'un projet de territoire à travers sa Charte (2012-2027) et son programme triennal (2014-2016). Il dispose également d'une stratégie écotouristique « agréée » Charte Européenne du Tourisme Durable. Enfin, il dispose d'une étude récente sur la mise en tourisme de l'itinérance ainsi que d'un programme opérationnel Grand Tour des Écrins (2015-2018).

2. Objet de la mission :

L'objectif de la présente mission est d'accompagner le Parc national des Écrins dans l'élaboration de sa stratégie de diversification touristique partagée avec les collectivités locales. Il s'agit notamment d'engager un processus de réflexion et de concertation territoriale stratégique et prospectif. La stratégie à 6 ans et le plan d'actions pluriannuel (sur 6 ans) contribueront à alimenter les candidatures des différents Espaces Valléens sur le périmètre du Parc national et le programme d'action porté par le Parc à l'échelle du massif.

3. Contenu et phasage de l'étude :

Pour l'ensemble des phases le prestataire intégrera la problématique du changement climatique et ses conséquences sur les activités touristiques, ainsi que la notion de préservation et de mise en valeur des corridors écologiques.

Le marché se déroulera en trois phases :

Phase 1 : Élaboration d'un diagnostic partagé.

- Réalisation du diagnostic touristique et des potentialités de découverte patrimoniales du territoire des Écrins. Il est demandé au prestataire d'élaborer une synthèse à partir de diagnostics existants et des travaux en cours sur les Espaces Valléens. Le prestataire prendra les contacts avec les collectivités concernées.

Phase 2 : Élaboration de la stratégie et animation de la concertation

- Animation d'ateliers et pilotage de la concertation inter-valléenne au sein du massif des Écrins :
 - Une réunion de travail avec les candidats Espaces Valléens, le Parc national et les cofinanceurs.
 - 1 à 2 atelier (s) de concertation au sein de chaque Espace valléen : partage du diagnostic avec les socioprofessionnels, identification des actions locales et zoom sur le niveau massif et identification des besoins de mise en cohérence.
 - Une réunion de travail de mise en commun et de programmation partagée avec les candidats Espaces Valléens, le Parc national et les cofinanceurs.

- Formalisation de scénarii puis d'axes de développement et de diversification touristique à 6 ans qui ont une pertinence à l'échelle du massif des Écrins.
- Propositions d'un mode de gouvernance collaboratif à l'échelle du massif pour mettre en cohérence les programmations interrégionales de diversification touristique portées par le Parc national, et locales mises en œuvre par les futurs Espaces Valléens.
- Sur demande, appui aux Espaces Valléens pour leurs candidatures notamment sur la rédaction d'un tronc commun inter-Espaces Valléens. Appui à la prise en compte des remarques du comité de sélection des candidatures Espaces Valléens.

Phase 3 : Elaboration, planification et évaluation financière du plan d'actions :

- Rédaction d'un programme d'actions à 6 ans et chiffrages des moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre du programme :

- des actions à l'échelle du Parc national.
- des actions à l'échelle locale à intégrer dans les programmes des Espaces Valléens.

Proposer des solutions pour le financement de l'opération, en particulier au regard des fonds massif alpin (POIA, CIMA et Régions) et le montage juridique des maîtrises d'ouvrages. Le programme d'action devra être suffisamment précis pour que le parc national ou ses partenaires puissent déposer des demandes de cofinancement directement à la suite de l'étude.

Champs thématiques de la mission :

La diversification touristique comprend les items suivants : l'offre de randonnée et d'activités de pleine nature, l'itinérance douce (pédestre, équestre, VTT, VAE...), le tourisme culturel, scientifique et naturaliste (maisons thématiques, Maisons de Parc géologie, changement climatique...), l'écotourisme, les marques/labels et la promotion des produits locaux (hébergements, accompagnements, site de visites, viandes, miel, fromages, etc.), l'accueil en haute montagne (sites majeurs, refuges, alpinisme, etc.), accueil du jeune public, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'écomobilité touristique (accès aux sites majeurs, multimodalité, etc.), accompagnement des stations sur le volet développement durable, etc.

Le prestataire s'attachera à bien mettre en évidence dans la stratégie de diversification touristique et le programme d'action le lien avec :

- les mesures et orientations de la Charte du Parc national,
- les principes et les objectifs stratégiques de la Charte Européenne du tourisme durable,
- les orientations de développement des Espaces Valléens,
- les orientations stratégiques du POIA et les mesures de la CIMA.

4. Données fournies par le maître d'ouvrage :

Charte du Parc national, diagnostic socio-économique et son programme d'action triennale
Stratégie ecotouristique du Parc national (diagnostic, axes de développement et programme d'actions) (2012-2017).

Étude de qualification et de mise en tourisme du GR 50 :

- Diagnostic approfondi du GR 50
- Benchmark et scénarii
- Stratégie de développement « Grand Tour des Écrins » / positionnement
- Plan d'actions à 3 ans
- Enquêtes qualitatives Grand public et socioprofessionnels

- Etude de fréquentation estivale du Parc national des Écrins 2011
- Geotrek, base de données de gestion des sentiers et de l'offre de randonnée du massif des Écrins
- Etude de diversification touristique en Oisans
- Bilan de la mise en œuvre de la précédente génération d'Espaces Valléens
- Candidatures des Pays/PETR au programme LEADER, TEPOS et Contrat régionaux d'Équilibre du Territoire

5. Modalités de concertation

Le travail sera placé sous l'égide d'un comité technique associant, outre le Parc national, les communautés de communes concernées par les Espaces Valléens (et les Pays dans certains cas) et les cofinanceurs : la Région PACA, la Région Rhône-Alpes et le CGET.

Le Comité technique ou un groupe de travail restreint interne au Parc national sera réuni 4 fois :

- Réunion de lancement.
- Restitution des travaux de la phase 1 et étude de scénarii de développement.
- Pré-validation des axes stratégiques, de la trame du programme d'actions et échanges sur la gouvernance partagée.
- Restitution finale dont programme d'action et conditions de faisabilité.

Le Parc désignera un référent technique qui sera l'interlocuteur régulier du prestataire et des réunions techniques intermédiaires physiques et/ou à distances pourront être programmées autant que de besoins.

6. Livrables

Le prestataire fournira un premier rapport intermédiaire issu des phases 1 et 2.

Un second rapport faisant état du diagnostic partagé finalisé, des scénarii de développement et de la trame du programme d'actions.

Un troisième détaillant la stratégie de développement diversifié et le programme d'action sous forme de fiches actions détaillées et chiffrées.

Un rapport final rassemblant les trois rapports intermédiaires complétés des éléments conclusifs et d'un programme d'actions sous la forme de fiches actions détaillées et chiffrées.

Chacun des rapports intermédiaires et le rapport final seront fournis en 5 exemplaires papier et sous format numérique.

Ils feront apparaître sur la couverture :

- Le logo du Parc national, maître d'ouvrage de l'étude.
- Les logos des partenaires financeurs de l'opération avec la mention du cofinancement.

7. Calendrier prévisionnel de l'étude :

- Consultation : 20 avril au 07 mai 2015 à 12 h
- Audition éventuelle : 13 mai 2015 matin
- Lancement de la prestation : début juin
- Remise de la première version du plan d'actions : début août 2015
- Facturation de 75 % de la consultation avant la mi septembre
- Fin du marché 15 novembre 2015

Information sur la compatibilité du marché avec le calendrier de l'appel à candidature Espaces Valléens :

La sélection des « Espaces Valléens » sur la période 2014/2020 est organisée par les Régions Provence-Alpes-Côte-D'azur et Rhône-Alpes, en partenariat avec le Commissariat de Massif selon le calendrier suivant :

- 4 septembre 2015 : dernier délai pour dépôt des stratégies des territoires candidats,
- Courant Septembre 2015 : audition des candidats « Espaces Valléens »,
- Fin septembre 2015 : comité de sélection (3 cas de figure : sélection /désignation des candidatures à retravailler/ rejet de la candidature),
- Fin octobre 2015 : dépôt des dossiers de candidature retravaillés,
- Mi-novembre 2015 : comité de sélection pour ces candidatures retravaillées (sélection/rejet),
- 31 décembre 2015 : transmission des plans d'actions finalisés pour tous les candidats.